

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SEANCE DU 14 octobre 2024

Date de convocation : 8 octobre 2024
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 12
En absence : 2
En votant : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Excusés : Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ.

Stéphane LABIT a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de frais avancés par un locataire

Madame le Maire explique qu'une des locataires, d'un des logements de la commune, a eu un problème avec sa serrure. Elle s'est cassée et elle ne pouvait plus ouvrir sa porte. Elle fait lecture du mail envoyée par cette dernière expliquant le déroulé de l'évènement. La mairie étant fermée ce jour-là et n'ayant pas réussi à joindre d'élus, elle a pris l'initiative de faire intervenir un serrurier. Elle demande le remboursement de la facture qu'elle a réglé.

- Serrure : 145 €
- Main d'œuvre pour la réparation : 250 €

Après échange et discussion, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de rembourser le montant correspondant à la serrure en totalité mais uniquement la moitié du montant de la main d'œuvre soit un total de 270 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 14 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Stéphane LABIT



Le Maire,

Émilie FREYCHE

